

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :
Désignation de
représentants

L'an deux mille dix-huit et le neuf mars à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Election des
Élus

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL
Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis,
BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand,
MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL
Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-
Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU
Gilles.

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Convocation du Comité
en date du :
28 septembre 2018

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE
Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain,
ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE
Jean-Luc, MORIN Didier.

Affichage en date du :
28 septembre 2018

Publication de la
présente en date du :
10 octobre 2018

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

Délibération n°

20180010

Monsieur le Président, informe l'Assemblée qu'il convient de réélire un
nouveau Vice-présidents du SMICTOM.

Monsieur le Président expose, suite au décès de Monsieur VIALLETES
Louis, la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère a
procédé à l'élection de Monsieur TANNEAU Gilles, Maire d'Hounoux,
pour lui succéder comme titulaire au Comité Syndical.

LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 10 octobre 2018

Le Président,




Alain CARLES

